

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_063

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 septembre 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 14

de Votants 14

L'an deux mille vingt et le huit septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Décision modificative N°1 au Budget Principal

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée. 31/08/2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des crédits au compte 1068 en dépense d'investissement afin de pouvoir reverser l'excédent 2019 du service eau et assainissement à la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération comme indiqué dans la délibération DE_2020_062 du 8 septembre 2020.

Pour cela, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver la décisions modificative suivante :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	42198.79	
TOTAL :		42198.79	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'Etat.

Préfecture de Digne les Bains

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/09/2020

004-210400479-20200908-DE_2020_063-DE

